



Une division de CAUCA

**AVIS DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 3-1-1  
POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE /  
*NOTICE OF IMPLEMENTATION OF THE 3-1-1 SERVICE  
FOR THE MUNICIPALITY OF LA MINERVE***

**Émis par / *Issued by* :**  
CITAM, division de CAUCA

**Représenté par / *Represented by* :**

Jennifer Moisan  
Technicienne service client / *Customer service technician*  
[serviceclient@citam.ca](mailto:serviceclient@citam.ca)  
Août 2023 / *August 2023*

## Table des matières / *Table of contents*

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION .....	4
La municipalité de La Minerve / The municipality of La Minerve.....	4
Le service 3-1-1 / <i>3-1-1 service</i> .....	4
Démarches d’approbation / Approaches.....	4
2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / <i>DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER</i> .....	6
Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA .....	6
Convention et entente / Convention and agreement .....	7
3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / <i>SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE</i> .....	8
4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / <i>TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA</i> .....	10
5. ACHEMINEMENT DES APPELS / <i>ROUTING OF CALLS</i> .....	11
6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / <i>CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION</i> .....	11
7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / <i>PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)</i> .....	12
ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / <i>APPENDIX A - N11 DISTRIBUTION LIST</i> .....	13
ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / <i>APPENDIX B – AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP</i> . 15	
ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 / <i>APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1</i> .....	18

## 1. INTRODUCTION / INTRODUCTION

### La municipalité de La Minerve / The municipality of La Minerve

La Minerve est une municipalité du Québec située dans la municipalité régionale de comté des Laurentides, dans la région administrative des Laurentides.

Située dans les Laurentides, La Minerve est encore assez boisée et couverte de nombreux lacs, notamment les lacs Chapleau, Désert et La Minerve. La partie sud de la municipalité fait partie de la réserve faunique Papineau-Labelle. En été, la petite population locale se gonfle de près de 15 000 touristes.

---

*La Minerve is a village and municipality in the Laurentides region of Quebec, part of the Les Laurentides Regional County Municipality.*

*Located in the Laurentian Mountains, La Minerve is still fairly forested and covered with many lakes, notably Chapleau, Désert, and La Minerve Lakes. Its southern portion is part of the Papineau-Labelle Wildlife Reserve. The area is popular for cottage vacationing. In the summer, the small local population swells with nearly 15,000 tourists.*

### Le service 3-1-1 / 3-1-1 service

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de La Minerve souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

La mise en place de ce service tient compte des décisions 2004-71 et 2008-61 du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

---

*With the objective of improving service to citizens, the municipality of La Minerve has decided to set up a single number, 3-1-1, dedicated to municipal services. In that case, any citizen needing to communicate with his municipality will be able to dial this three (3) digit number.*

*The implementation of this service takes into account decisions 2004-71 and 2008-61 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC).*

### Démarches d'approbation / Approaches

Sur la base de notre connaissance, les appels locaux de la municipalité de La Minerve proviennent des quatre (4) centres d'interconnexion suivants :

---

*To the best of our knowledge, all local calls for the municipality of La Minerve are coming from the following four (4) Rate Centers:*

- La Minerve
- Nomingue
- Labelle

- L'annonciation

Ces centres d'interconnexion desservent également les municipalités suivantes :

---

*These rate centers also serve the following municipalities:*

- Rivière-Rouge
- Lac-Saguay
- La Macaza
- La Conception
- Lac-Tremblant-Nord

Également, neuf (9) tours cellulaires sont présentes sur le territoire de la municipalité et ses environs. Ces tours cellulaires sont situées sur le territoire des municipalités suivantes :

---

*Also, nine (9) cellular towers are located on the territory of the municipality and in its surroundings. These towers are located on the territory of the following municipalities:*

- La Minerve
- Nominique
- Rivière-Rouge
- Labelle
- Amherst
- Duhamel

Conformément aux normes prescrites par le CRTC, des ententes doivent être prises avec chacune des municipalités qui partagent une ou des circonscriptions téléphoniques et/ou des tours cellulaires avec la municipalité de La Minerve. La municipalité de La Minerve s'est donc conformée aux normes prescrites par le CRTC et a pris entente avec ces municipalités. Les ententes de consentement et/ou) résolutions sont annexées au présent document.

---

*In accordance with the standards established by the CRTC, agreements must be made with each municipality that share one or more telephone exchanges and/or cellular towers with the municipality of La Minerve. The Municipality of La Minerve has therefore complied with the standards established by the CRTC and has entered into agreements with these municipalities. The consent agreements and/or resolutions are attached here to.*

## **2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER**

La municipalité de La Minerve est en constante communication avec son principal client, le citoyen. Celui-ci s'adresse à sa municipalité pour plusieurs motifs : demande d'information ou d'intervention, signalement d'une requête ou une plainte, inscription, demande de permis, taxes municipales, etc.

La municipalité assure présentement un service non optimal dû à des heures de service réduites. Elle a donné en impartition la prise de ses appels municipaux afin d'offrir un service 24/7 à ses citoyens.

C'est ainsi qu'à partir du 31 mai 2023, tous les appels seront acheminés vers CITAM en dehors des heures d'ouverture de la municipalité. Le numéro à dix (10) chiffres de la municipalité sera utilisé jusqu'à l'implantation du 3-1-1.

---

*The municipality of La Minerve is in constant communication with his main client, the citizen. There are several reasons for a citizen to contact his municipality: request for information or intervention, reporting of a query or a complaint, registration, permit, municipal taxes, etc.*

*The municipality currently provides a less than optimal service due to reduced service hours. It has outsourced the coverage of its municipal calls in order to offer a 24/7 service to its citizens.*

*As of may 31<sup>st</sup> 2023, all calls will be forwarded to CITAM outside of the municipality business hours. The ten (10) digit number of the municipality will be used until the implantation of 3-1-1.*

### **Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA**

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens.

Les municipalités choisissent aussi l'horaire de service, selon leurs besoins.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

---

*CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), a division of CAUCA, offers innovative solutions, allowing Quebec's municipalities to communicate efficiently with their citizens and act as a secondary center for municipal emergencies for CAUCA's 9-1-1 emergency center.*

It mainly offers an outsourcing service for municipal calls. More specifically, it is a service that allows municipalities to entrust CITAM with the handling of their calls, in the interest of economy, efficiency and quality of service to citizens.

Municipalities are also choosing the service schedule, according to their needs.

In addition to taking municipal calls, the CITAM division also offers a request management system and a mass notification and alerting software.

## **Convention et entente / Convention and agreement**

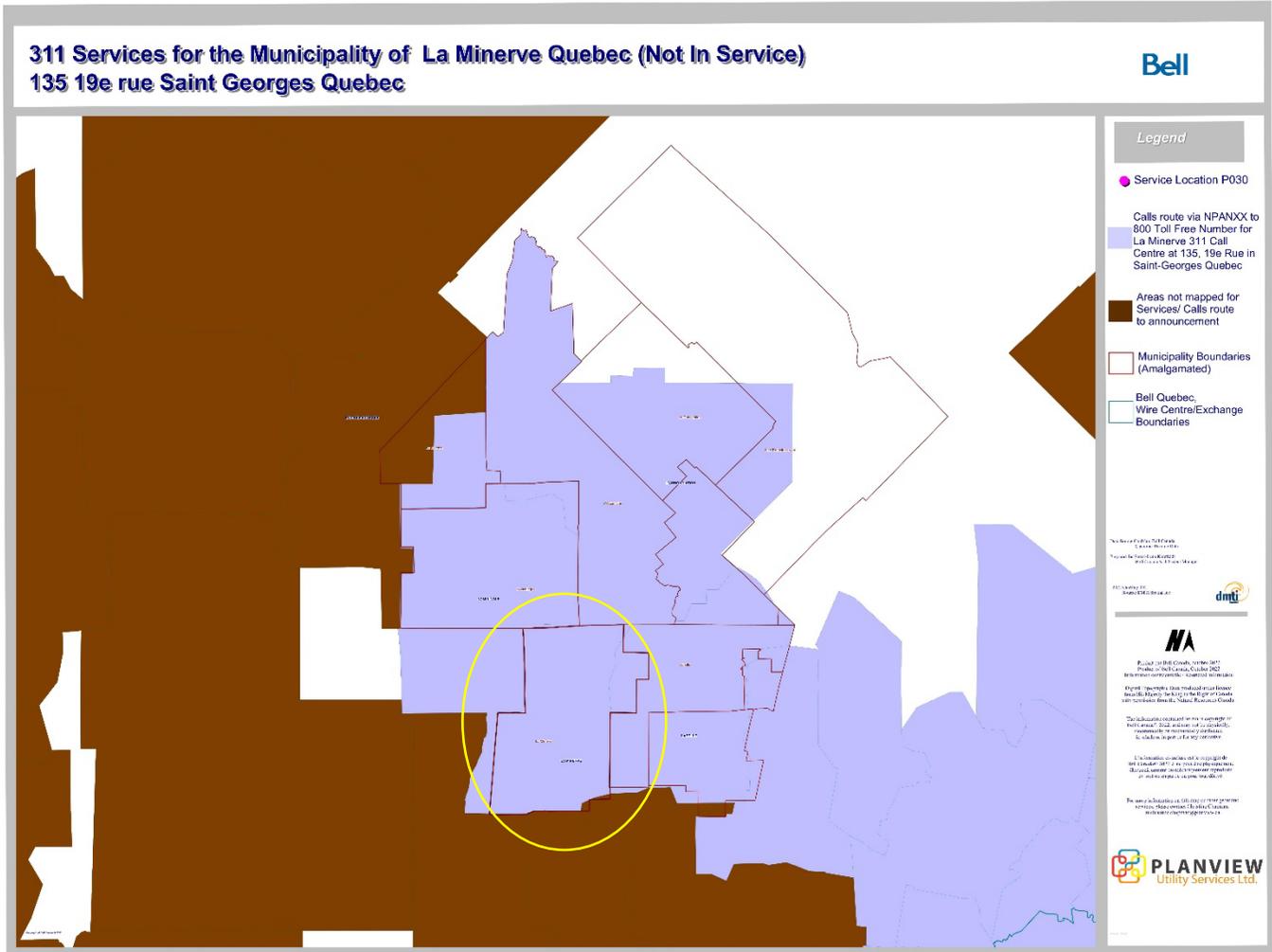
La municipalité de La Minerve a signé une autorisation permettant à CITAM, division de CAUCA, de contacter les municipalités limitrophes touchées par cette demande (Annexe D). Également, et conformément aux normes prescrites par le CRTC, chaque municipalité a signé un accord qui permet à CITAM, division de CAUCA d'entreprendre les démarches auprès du ou des fournisseur(s) de services de télécommunication pour le routage des appels vers le 3-1-1.

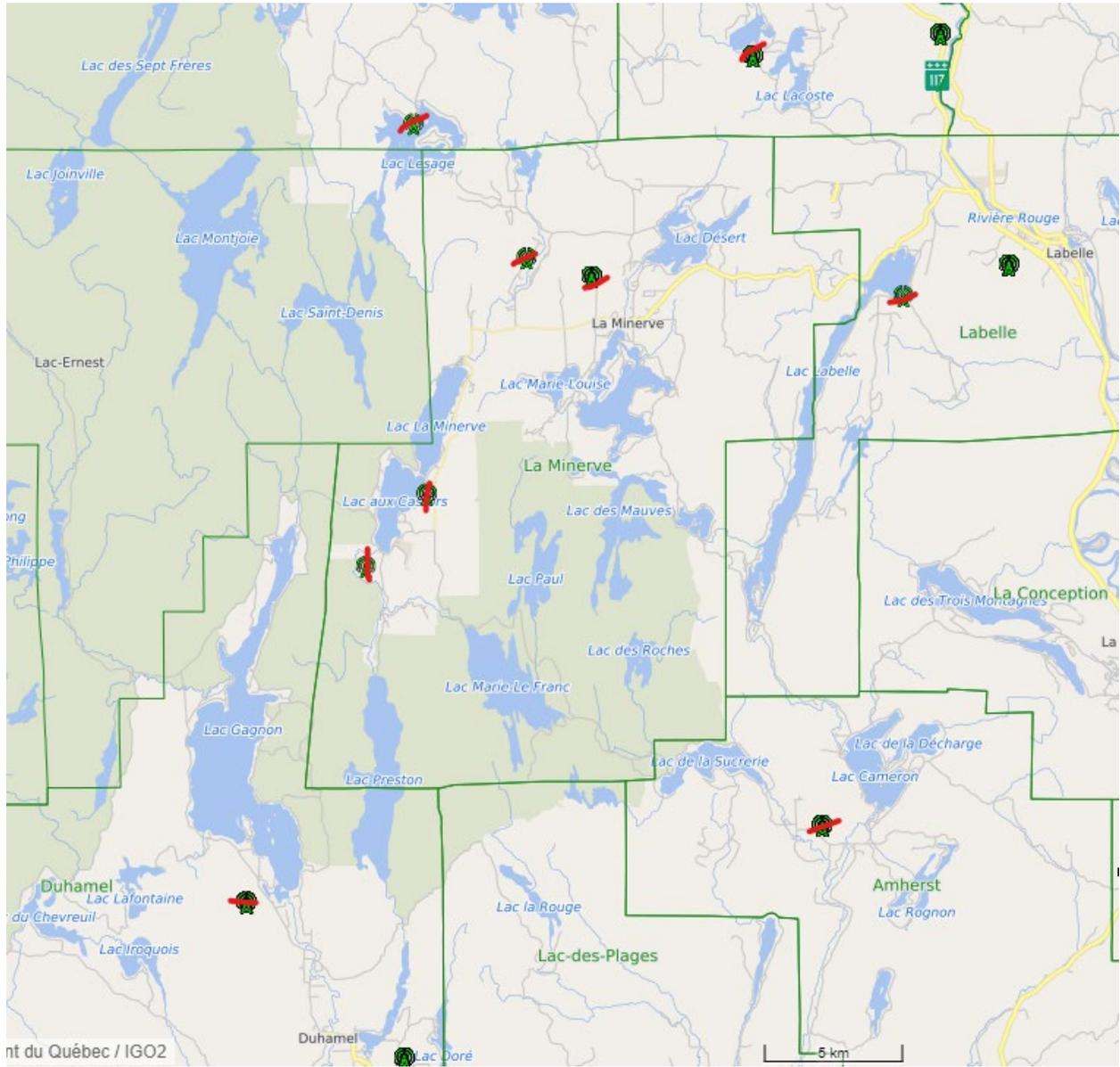
---

The municipality of La Minerve signed an authorization allowing CITAM, a division of CAUCA, to contact the neighbouring municipalities concerned by this request (Annex D). Also, in accordance with the standards established by the CRTC, each municipality has signed an agreement that allows CITAM, division of CAUCA, to initiate the first steps with the telecommunications service provider(s) for routing calls to 3-1-1.

### 3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE

La zone de desserte est présentée ci-dessous / The service area is presented below :





#### 4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ /TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA

NPA	NXX	En Service	Exchange Center	Compagnie / Company	OCN	Demandé par la municipalité de:	MRC
819	274	In Service	La Minerve	Bell Canada	8050	La Minerve	Laurentides
873	274	In Service	La Minerve	Telecommunications Xittel Inc	247F	La Minerve	Laurentides
873	482	In Service	La Minerve	ISP Telecom	4727	La Minerve	Laurentides
873	539	In Service	La Minerve	Videotron Ltd.	8306	La Minerve	Laurentides

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

[https://www.cnac.ca/co\\_codes/co\\_code\\_status.htm](https://www.cnac.ca/co_codes/co_code_status.htm)

Compagnie / Compagny	Géolocalisation / Location:	Située / Located in
Telus	-75.039016667, 46.318775	Nomingue
Rogers	-74.879886111, 46.3407611109999	Rivière-Rouge
Telus	-74.809338889, 46.2629472219999	Labelle
Bell Mobility	-74.847311111, 46.0908694439999	Amherst
Rogers	-75.117438889, 46.0658305559999	Duhamel
Groupe Maskatel GP	-75.061372222, 46.1750333329999	La Minerve
Groupe Maskatel GP	-75.032777778, 46.1986111109999	La Minerve
Groupe Maskatel GP	-74.985963889, 46.2752666669999	La Minerve
Fido	-74.955463889, 46.2692166669999	La Minerve

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

<https://portail.msp.gouv.qc.ca/index.php>

## 5. **ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS**

Aux fins d'affichage, voici le numéro du DID pour la redirection des appels 3-1-1 :

---

For display purposes, here is the DID number for the redirection of 3-1-1 calls:

**833-333-2667**

## 6. **ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION**

Le ou les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent faire l'acheminement des appels 3-1-1 vers les infrastructures téléphoniques de CITAM en fonction des zones de dessertes mentionnées au point 3 et vers le DID de redirection mentionné au point 5. Une étroite collaboration entre les FST et CITAM, division de CAUCA, est indispensable pour le succès de ce projet.

Globalement, CITAM s'attend à ce que les FST soient disponibles pour la planification du projet, qu'ils soient en mesure de réaliser leurs activités dans les délais convenus et qu'ils fassent bénéficier de leur expérience à CITAM, division de CAUCA.

Pour nous joindre :



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4  
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540  
✉ info@citam.ca  
www.citam.ca  
📞 citam311

---

The Telecommunication Service Provider(s) (TSP) shall route 3-1-1 calls to CITAM's telephone infrastructure according to the service areas mentioned in section 3 and to the redirection DID mentioned in section 5. A collaboration between the TSPs and CITAM, a division of CAUCA, is essential for the success of this project.

Overall, CITAM expects the TSPs to be available for project planning, to be able to carry out their activities within the agreed timeframe and to share their experience with the CAUCA division, CITAM.

To join us:



14200, boulevard Lacroix, C.P. 83  
 Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4  
 ☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540  
 ✉ info@citam.ca  
 www.citam.ca  
 📍 citam311

## 7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)

Activités / Activities	Description	Date
1	Transmission du présent document et de la carte / <i>Transmission of this document and the map</i>	2023-08-07
2	Réunion ou conférence téléphonique initiale <sup>1</sup> / <i>Initial meeting or conference call<sup>1</sup></i>	2023-08-08
3	Mise en œuvre du 3-1-1 par les FST <sup>1</sup> / <i>Implementation of 3-1-1 service by the TSP<sup>1</sup></i>	2023-12
4	Tests de vérification pour le service 3-1-1 <sup>1</sup> / <i>Verification tests of 3-1-1 service<sup>1</sup></i>	2024-01
5	Date du lancement public proposé <sup>1</sup> / <i>Proposed public launch date<sup>1</sup></i>	2024-02

<sup>1</sup>Tel que décrit dans la section 78 du document « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d’urgence », les parties ne devraient pas exiger de période de notification officielle de plus de six mois.

<sup>1</sup>As described in section 78 of « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Assignment of 311 to municipal services other than emergency services», the parties should not require a formal notification period of more than six months.

**ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / *APPENDIX A - N11***  
***DISTRIBUTION LIST***

## LISTE DE DISTRUBTION N11 / *N11 DISTRIBUTION LIST*

[https://cnac.ca/other\\_codes/n11/n11\\_codes.htm#distribution](https://cnac.ca/other_codes/n11/n11_codes.htm#distribution)

abadea@iristel.com  
AHe@primustel.ca  
bell.regulatory@bell.ca  
carrier.relations@videotron.com  
cathy.mcgouran@allstream.com  
CoreCSEngineering@FreedomMobile.ca  
dave.day@sasktel.com  
ddolan@teksavvy.ca  
didorders@iristel.com  
document.control@sasktel.com  
eric.boer@distributel.ca  
francois.tessier@bell.ca  
gblais@teksavvy.ca  
Gerry.Thompson@rci.rogers.com  
IDulay@primustel.ca  
jdupuis@rci.rogers.com  
John.mackenzie@telus.com  
judy.kachuik@sasktel.com  
Ken.shackleton@sjrb.ca  
Kim.Isaacs@allstream.com  
laurie.bowie@bell.ca  
leo.santoro@bell.ca  
MohamedAmine.ElAomar@rci.rogers.com  
mpreda@iristel.com  
n11@distributel.ca  
N11@viewcom.ca  
n11@voipmuch.com  
N11ProductManagement@telus.com  
NonCOCodeApps@cnac.ca  
patricia.chambers@ahs.ca  
planning@isptelecom.net  
regaffairs@quebecor.com  
Regulatory@distributel.ca  
rschleihauf@fibernetics.ca  
rwi\_gr@rci.rogers.com  
sherri-lyn.kauffeldt@bell.ca  
snagulan@comwave.net  
sunny.tung@bell.ca  
team.regulatory@iristel.ca  
telecom.regulatory@cogeco.com

tnotntelephony@sjrb.ca

**ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU  
SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / *APPENDIX B – AUTORISATION  
FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP***

**AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA MISE EN PLACE DU  
SERVICE 3-1-1 / *AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-  
1 SERVICE***



Une division de CAUCA

**CONSETEMENT AUTORISANT CITAM (DIVISION DE CAUCA) À COMMUNIQUER AVEC LES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES AFIN D'OBTENIR LES AUTORISATIONS POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS**

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la Municipalité de La Minerve souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux.

Je, soussignée Suzanne Sauriol, Directrice générale à la Municipalité La Minerve, autorise CITAM à communiquer directement avec les municipalités limitrophes de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions visant le développement et la mise en œuvre du 3-1-1.

En foi de quoi la représentante autorisée de la Municipalité a signé à La Minerve,  
ce 13 ème jour du mois de octobre 2022.

  
Suzanne Sauriol  
Direction générale

**ANNEXE C – CONSEMENTS À L'IMPLANTATION DU 3-1-1 /  
*APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1***

**CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE.**

ATTENDU QUE la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819-425-9833

(Numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, CARON, PASCAL, Directeur municipal général

(Nom, prénom, titre, municipalité)

AUTORISE la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à BREBEUF, ce 26ème jour du mois de JANVIER 2023.

(Signature) 

(Prénom, Nom) PASCAL CARON

(Titre) Directeur général

(Municipalité) BREBEUF.

## CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-428-7100

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Liette Quenneville, dg Dubanel

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à

Dubanel

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce

30/03/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

Liette Quenneville  
(Signature)

Directrice-générale  
(Inscrire votre titre)

Dubanel

(Inscrire votre Municipalité)

## CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-681-3016 poste 5400

*(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)*

Je, Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière

*(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)*

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à La Conception

*(Inscrire l'endroit de signature du présent)*

ce 30/01/2023

*(Inscrire la date de signature du présent)*

DocuSigned by:

Josiane Alarie  
2B9E4C4E071F49F...  
*(Signature)*

Directrice générale et greffière-trésorière

*(Inscrire votre titre)*

Municipalité de La Conception

*(Inscrire votre Municipalité)*

# MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

53, rue des Pionniers  
La Macaza (Québec) J0T 1R0

## Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Macaza tenue le mardi 21 février 2023, à 18h30. À laquelle sont présents.es les conseillers.es : Benoît Thibeault, Raphaël Ciccariello, Joseph Kula, Joëlle Kergoat, Brigitte Chagnon et Marie Ségleski sous la présidence du maire Yves Bélanger.

Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim sont aussi présentes

2023.02.16

### CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**ATTENDU QUE** nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**ATTENDU QUE** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**ATTENDU QUE** les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (Numéro de téléphone principal de votre municipalité);

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé tout document en lien avec cette autorisation d'implantation est Madame Vicki Emard, directrice générale par intérim.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toutes autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et / ou ces mêmes tours cellulaires.

**ADOPTÉE**



Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE.**

ATTENDU QUE la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819 681-3371

(Numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, COULOMBE, CLAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

(Nom, prénom, titre, municipalité)

AUTORISE la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à LABELLE, ce 24ème jour du mois de JANVIER 20 23.

(Signature) 

(Prénom, Nom) CLAIRE COULOMBE

(Titre) DIRECTRICE GÉNÉRALE

(Municipalité) LABELLE



Lac-Saguay

## Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 11 avril 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Jean-Pierre Allard, Pierre Gravel et Guy Bruneau. Sous la présidence du maire Michel Chouinard. Aussi présent Richard Gagnon, directeur général - secrétaire-trésorier.

2023-04-12

**9. CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE**

- ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;
- ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;
- ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Martine Labrosse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

Adoptée

Copie authentique  
donnée à Lac-Saguay, ce dix-huitième  
jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Richard Gagnon, directeur-général

**CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE.**

ATTENDU QUE la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819-425-8154

(Numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, STEPHANIE CARRIERE, DIRECTRICE GENERALE, LAC  
TREMBLANT - NORD.

(Nom, prénom, titre, municipalité)

AUTORISE la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à MONT-TREMBLANT, ce 31 ème jour du mois de MARS 2023.

(Signature)



(Prénom, Nom)

STEPHANIE CARRIERE

(Titre)

DIRECTRICE GENERALE

(Municipalité)

LAC - TREMBLANT - NORD

---

Extrait conforme du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue le 13 février 2023, à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants: M. Yves Leduc, Mme Marie-Claude Bélanger, Mme Danièle Tremblay, M. Guy Gauthier, M. Raynald Stockless et Mme Annie Chevalier, et siégeant sous la présidence du maire, M. Jacques Allard.

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et greffier trésorier Jean-Pierre Valiquette

---

**RÉSOLUTION 2023-02-037**

**CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

CONSIDÉRANT que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

CONSIDÉRANT que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de Télécom 2004-71 et de la décision de Télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

CONSIDÉRANT que les appels faits au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819-275-3027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension autorise la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

Que la présente soit envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

Que la présente autorisation puisse être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Donné à L'Ascension, ce 15 février 2023



Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier trésorier

*Veillez noter que le procès-verbal dont cette résolution est extraite, est sujet à approbation du conseil municipal à une prochaine séance*

**CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE.**

ATTENDU QUE la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (819) 278-3384

(Numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, François St-Amour, directeur général, Municipalité de Nominique

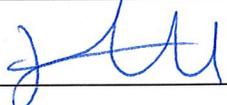
(Nom, prénom, titre, municipalité)

AUTORISE la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Nominique, ce 16ème jour du mois de Février 2023.

(Signature) 

(Prénom, Nom) François St-Amour

(Titre) Directeur général

(Municipalité) Nominique

## CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819 275-2929

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Lucie Bourque, directrice générale

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

**La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.**

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Rivière-Rouge

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 2023-03-29

(Inscrire la date de signature du présent)

Lucie Bourque  
(Signature)

Directrice générale  
(Inscrire votre titre)

Ville de Rivière-Rouge  
(Inscrire votre Municipalité)